

Conseil communautaire

COMPTE RENDU DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date et heure de la séance	11 juillet 2020 à 10h00
Lieu	Avenue du Commandant Gabon - Mauriac
Date de la convocation	7 juillet 2020
Président de séance	Jacques ROMEUF, puis Jean-Pierre SOULIER
Secrétaire de séance	François DEFLISQUE
Nombre de délégués en exercice	31
Nombre de délégués présents	30
Nombre de pouvoirs	1
Présents ou représentés	31

Conseillers communautaires présents :

Georges ALBESSARD
Elisabeth BALADUC
Maryse BONNET
Andrée BROUSSE
Béatrice CARTAYRADE
Marie-Hélène CHASTRE
François DEFLISQUE
Alain DELASSAT
Sylvie FENIES
Michel LAPORTE
Serge LEYMONIE
Yves MAGNE
Alain MALASSAGNE
Françoise NOUGEIN
Olivier PRAT
Guy QUINTANEL
Roger RIBAUD
Olivier ROCHE
Cyrille ROLLIN
Jacques ROMEUF
Claudine ROYER
Jacques SERRAT
Jean-Pierre SOULIER
Raymonde THESSANDIER
Gérard VABRET
Jean-Jacques VAISSIER
Christian VERT
Serge VIALLEMONTAIL
Jean-Michel VIGNAL
Edwige ZANCHI

Représenté :

François POUCHOT

Pouvoir donné à :

Jean-Pierre SOULIER

Conseil communautaire

2020/07/11-1	Election du président
---------------------	------------------------------

Sous la Présidence de Jacques ROMEUF, doyen de l'assemblée,

Le Conseil Communautaire ayant désigné 2 assesseurs : Andrée BROUSSE et Alain MALASSAGNE,

Le scrutin s'étant déroulé selon les modalités détaillées dans le procès-verbal du vote,

Jean-Pierre SOULIER est proclamé Président et est immédiatement installé.

Le Conseil Communautaire charge le Président d'effectuer toutes démarches et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

2020/07/11-2	Détermination du nombre de vice-présidents
---------------------	---

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Oui l'exposé de Monsieur le président
Après en avoir délibéré

- Fixe à trois le nombre de vice-présidents ;
- CHARGE le Président d'effectuer toutes démarches et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Présents ou représentés : 31

Abstentions : 11

Suffrages exprimés : 20

Votes pour : 20

Votes contre : 0

2020/07/11-3	Election du premier vice-président
---------------------	---

Le Conseil Communautaire ayant désigné 2 assesseurs : Andrée BROUSSE et Alain MALASSAGNE,

Jean-Pierre SOULIER ayant proposé la candidature de Marie-Hélène CHASTRE,

Le scrutin s'étant déroulé selon les modalités détaillées dans le procès-verbal du vote,

Conseil communautaire

Marie-Hélène CHASTRE est proclamée première Vice-présidente et est immédiatement installée.

Le Conseil Communautaire charge le Président d'effectuer toutes démarches et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

2020/07/11-4	Election du deuxième vice-président
---------------------	--

Le Conseil Communautaire ayant désigné 2 assesseurs : Andrée BROUSSE et Alain MALASSAGNE,

Jean-Pierre SOULIER ayant proposé la candidature d'Olivier ROCHE,

Le scrutin s'étant déroulé selon les modalités détaillées dans le procès-verbal du vote,

Olivier ROCHE est proclamé deuxième Vice-président et est immédiatement installé.

Le Conseil Communautaire charge le Président d'effectuer toutes démarches et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Délibération 2020/07/11-5	Election du troisième vice-président
----------------------------------	---

Le Conseil Communautaire ayant désigné 2 assesseurs : Andrée BROUSSE et Alain MALASSAGNE,

Jean-Pierre SOULIER ayant proposé la candidature de Serge LEYMONIE,

Le scrutin s'étant déroulé selon les modalités détaillées dans le procès-verbal du vote,

Serge LEYMONIE est proclamé troisième Vice-président et est immédiatement installé.

Le Conseil Communautaire charge le Président d'effectuer toutes démarches et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

2020/07/11-6	Election du membre du Bureau représentant la commune de Mauriac
---------------------	--

Conseil communautaire

Le Conseil Communautaire ayant désigné 2 assesseurs : Andrée BROUSSE et Alain MALASSAGNE,

Jean-Jacques VAISSIER ayant présenté sa candidature,

Le scrutin s'étant déroulé selon les modalités détaillées dans le procès-verbal du vote,

Jean-Jacques VAISSIER est proclamé membre du Bureau représentant la commune de Mauriac et immédiatement installé.

2020/07/11-7	Election du membre du Bureau représentant la commune de Moussages
---------------------	--

Le Conseil Communautaire ayant désigné 2 assesseurs : Andrée BROUSSE et Alain MALASSAGNE,

Christian VERT ayant présenté sa candidature,

Le scrutin s'étant déroulé selon les modalités détaillées dans le procès-verbal du vote,

Christian VERT est proclamé membre du Bureau représentant la commune de Moussages et immédiatement installé.

2020/07/11-8	Lecture de la Charte de l'élu local, remise de la charte de l'élu local et d'un extrait du code général des collectivités territoriales
---------------------	--

Le Conseil communautaire prend acte

- de la lecture par le Président de la charte de l'élu local prévue à [l'article L 1111-1-1](#) du CGCT ;
- de la remise par le Président d'une copie de la charte de l'élu local et des dispositions de la sous-section 1 de la section 2 du chapitre IV du présent titre dans les communautés de communes.

2020/07/11-9	Délégations au président
---------------------	---------------------------------

Le Conseil Communautaire,

Conseil communautaire

Où l'exposé de M le Président,
Après en avoir délibéré,

DELEGUE les attributions suivantes au Président :

- arrêter et modifier l'affectation des propriétés intercommunales utilisées par les services publics et procéder à tous les actes de délimitation des propriétés intercommunales ;
- fixer, dans la limite de cinquante euros (50 €) , les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la Communauté de communes qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;
- procéder, dans la limite de deux cent cinquante mille euros (250 000 €) à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article [L. 2221-5-1](#), sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services intercommunaux ;
- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à quatre mille six cents euros (4 600 €) ;
- fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- intenter au nom de la Communauté de commune les actions en justice ou la défendre dans les actions intentées contre elle, dans les cas suivants :
 - matières déléguées par le Conseil Communautaire,
 - gestion du domaine privé communautaire,
 - situation individuelle des agents ou ex-agents de la Communauté,
 - exécution des marchés publics,
 - travaux publics,
 - recouvrement de créances,
 - constitution de partie civile en cas d'atteinte aux intérêts communautaires,
 - demandes de mise hors cause de la Communauté,
 - conclusion d'incompétence de la juridiction saisie ;

Conseil communautaire

et transiger avec les tiers dans la limite de mille euros (1 000 €) ;

- régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules intercommunaux dans la limite de cinq mille euros (5 000 €) ;
- réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de cinq cent mille euros (500 000 €) ;
- autoriser, au nom de la Communauté de communes, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
- demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions pour tout sujet et pour tout montant ;
- procéder à tout dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme relative à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens intercommunaux ;

AUTORISE le Président à subdéléguer aux Vice-présidents tout ou partie de ces attributions,

CHARGE le Président d'effectuer toutes démarches et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Présents ou représentés : 31

Abstentions : 0

Suffrages exprimés : 31

Votes pour : 19

Votes contre : 12

2020/07/11-10	Indemnité de fonction du Président
----------------------	---

Le Conseil Communautaire,
Oui l'exposé de M le Président,
Après en avoir délibéré,

- FIXE à 41,25 % de l'indice brut terminal en vigueur (soit au 1^{er} janvier 2020 un indice de 1027) le taux de l'indemnité mensuelle du Président ;
- CHARGE le Président d'effectuer toutes démarches et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Présents ou représentés : 31

Abstentions : 1

Suffrages exprimés : 30

Votes pour : 19

Votes contre : 11

Conseil communautaire

2020/07/11-11	Indemnité de fonction des Vice-présidents
----------------------	--

Le Conseil Communautaire,
Où l'exposé de M le Président,
Après en avoir délibéré,

- FIXE à 16,5 % de l'indice brut terminal en vigueur (soit au 1^{er} janvier 2020 un indice de 1027) le taux de l'indemnité mensuelle des Vice-présidents ;
- CHARGE le Président d'effectuer toutes démarches et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Présents ou représentés : 31

Abstentions : 0

Suffrages exprimés : 31

Votes pour : 20

Votes contre : 11

2020/07/11-12	Election de la commission d'appel d'offres
----------------------	---

Le Conseil Communautaire,
Ayant décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret à la désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Après en avoir délibéré,

- DESIGNNE comme suit les membres de la Commission d'Appel d'Offres :

Titulaires
Marie-Hélène CHASTRE
Serge LEYMONIE
Alain MALASSAGNE
Olivier ROCHE
Jacques SERRAT

Suppléants
Michel LAPORTE
Françoise NOUGEIN
Gérard VABRET
Christian VERT
Serge VIALLEMONTAIL

- CHARGE le Président d'effectuer toutes démarches et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Présents ou représentés : 31

Abstentions : 1

Suffrages exprimés : 30

Votes pour : 30

Votes contre : 0

Conseil communautaire

2020/07/11-13	Désignation des représentants au Comité de direction de l'Office de tourisme du Pays de Mauriac
----------------------	--

Le Conseil Communautaire,
Ayant décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret,
Oui l'exposé de M le Président,
Après en avoir délibéré,

- DESIGNER comme suit les membres du comité de Direction de l'Office de tourisme du Pays de Mauriac :

Titulaires	Suppléants
Andrée BROUSSE Béatrice CARTAYRADE Marie-Hélène CHASTRE Alain DELASSAT Michel LAPORTE Serge LEYMONIE Françoise NOUGEIN Olivier ROCHE Jacques ROMEUF Claudine ROYER Christian VERT Serge VIALLEMONTAIL	Gérard VABRET

- REPORTE la désignation à une séance ultérieure de onze suppléants ;
- CHARGE le Président d'effectuer toutes démarches et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Présents ou représentés : 31

Abstentions : 0

Suffrages exprimés : 31

Votes pour : 31

2020/07/11-14	Désignation des représentants au SIETOM
----------------------	--

Le Conseil Communautaire,
Ayant décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret,
Après en avoir délibéré,

- DESIGNER comme suit les représentants au S.I.E.T.O.M. :

Thierry CHAMBON

Conseil communautaire

Marie Hélène CHASTRE
Christian MONS
François POUCHOT
Olivier PRAT
Guy QUINTANEL
Roger RIBAUD
Jean-Pierre SOULIER
Gérard VABRET
Christian VERT
Jean-Michel VIGNAL

- CHARGE le Président d'effectuer toutes démarches et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Présents ou représentés : 31

Abstentions : 0

Suffrages exprimés : 31

Votes pour : 31

Votes contre : 0

2020/07/11-15	Désignation des représentants au syndicat mixte SCOT Haut Cantal Dordogne
----------------------	--

Le Conseil Communautaire,
Ayant décidé, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret,
Après en avoir délibéré,

- DESIGNER comme suit les représentants au Syndicat Mixte SCOT Haut Cantal Dordogne :

Marie Hélène CHASTRE
Michel LAPORTE
Serge LEYMONIE
Roger RIBAUD
Olivier ROCHE
Cyrille ROLLIN
Jean-Pierre SOULIER

- CHARGE le Président d'effectuer toutes démarches et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Présents ou représentés : 31

Abstentions : 0

Suffrages exprimés : 31

Votes pour : 31

Votes contre : 0

Conseil communautaire

2020/07/11-16	Désignation des représentants à l'établissement public foncier EPF Auvergne
----------------------	--

Le Conseil Communautaire,
Ayant décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret,
Après en avoir délibéré,

- DESIGNNE comme suit les représentants à l'EPF Auvergne :

Titulaires	Suppléants
Marie-Hélène CHASTRE	Alain DELASSAT
Serge LEYMONIE	Guy QUINTANEL
Françoise NOUGEIN	François POUCHOT
Roger RIBAUD	Michel LAPORTE
Cyrille ROLLIN	Claudine ROYER
Jacques ROMEUF	Andrée BROUSSE
Jean-Pierre SOULIER	Alain MALASSAGNE
Gérard VABRET	Olivier ROCHE
Christian VERT	François DEFLISQUE
Jean-Michel VIGNAL	Serge VIALLEMONTAIL

- CHARGE le Président d'effectuer toutes démarches et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Présents ou représentés : 31

Abstentions : 0

Suffrages exprimés : 31

Votes pour : 31

Votes contre : 0

2020/07/11-17	Désignation du représentant au syndicat d'énergies du Cantal
----------------------	---

Le Conseil Communautaire,
Ayant décidé, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret,
Après en avoir délibéré,

- DESIGNNE pour représenter la communauté de communes au syndicat d'énergies du Cantal :

Jacques ROMEUF

- CHARGE le Président d'exécuter la présente et l'autorise à signer tous documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Conseil communautaire
Présents ou représentés : 31
Abstentions : 0
Suffrages exprimés : 31
Votes pour : 31
Votes contre : 0

2020/07/11-18	Désignation des représentants au syndicat mixte du marché au cadran
----------------------	--

Le Conseil Communautaire,
Ayant décidé, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret,
Après en avoir délibéré,

- **DESIGNE** pour représenter la communauté de communes au syndicat Mixte du Marché au cadran :

Guy QUINTANEL titulaire et
Sylvie FENIES sa suppléante

- **CHARGE** le Président d'exécuter la présente et l'autorise à signer tous documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Présents ou représentés : 31
Abstentions : 0
Suffrages exprimés : 31
Votes pour : 31
Votes contre : 0

2020/07/11-19	Désignation des représentants au syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne
----------------------	--

Le Conseil Communautaire,
Ayant décidé, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret,
Après en avoir délibéré,

- **DESIGNE** pour représenter la communauté de communes au syndicat Mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne :

Christian VERT titulaire et
Maryse BONNET sa suppléante ;

- **CHARGE** le Président d'exécuter la présente et l'autorise à signer tous documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Conseil communautaire
Présents ou représentés : 31
Abstentions : 0
Suffrages exprimés : 31
Votes pour : 31
Votes contre : 0

2020/07/11-20	Désignation du représentant au Conseil de surveillance du centre hospitalier de Mauriac
----------------------	--

Le Conseil Communautaire,
Ayant décidé, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret,
Après en avoir délibéré,

DESIGNE pour représenter la communauté de communes au Conseil de surveillance du centre hospitalier de Mauriac

Andrée BROUSSE

- CHARGE le Président d'exécuter la présente et l'autorise à signer tous documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Présents ou représentés : 31
Abstentions : 0
Suffrages exprimés : 31
Votes pour : 31
Votes contre : 0

Fait à Mauriac, le 11 juillet 2020
Le Président,
Jean-Pierre SOULIER